



VICHY

Championnat de France

PUR SANG ARABE

04-05 septembre 2010

Stade Equestre du Sichon
(Entrée Libre)

Renseignements ACA : 01 46 21 94 63 www.ocafrance.org



Jobe.com

Crédit photo: The Daily Star, Libération, Photo.com

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2010 DU CHEVAL ARABE

Stade équestre du Sichon les 4 et 5 sept 2010

LE MOT DU PRESIDENT

Chers amis du cheval arabe,

C'est avec un grand plaisir que je rédige ces quelques lignes de présentation du Championnat de France du Cheval Arabe 2010.

La manifestation se déroulera cette année encore dans la très belle et accueillante ville de Vichy, au sein de la Communauté d'Agglomérations Vichy Val d'Allier. Pour nous, avec sa position centrale en France, ses axes routiers ou ferroviaires, ses nombreux hôtels et son stade du Sichon, la ville de Vichy reste l'emplacement privilégié pour notre grand rendez-vous annuel du cheval arabe.

C'est le Championnat de France ! Il est organisé avec le souci d'en faire le rendez-vous incontournable de l'élevage français du cheval arabe, le grand rassemblement des éleveurs, des amateurs et des cavaliers. On espère y voir les plus beaux sujets de l'élevage français. Les concours régionaux se redynamisent et les éleveurs venus des diverses régions auront à cœur de venir montrer leurs produits à Vichy et de les confronter aux autres. Nous avons mis en place une « Coupe des Régions » sous une forme attractive dans le souhait de motiver le plus d'éleveurs possible et avons bien sûr gardé le dispositif d'aides et d'encouragements aux éleveurs, dispositif lié à l'inscription au Programme d'Élevage du cheval Arabe (vous pouvez en trouver tous les détails sur le site : www.acafrance.org).

Le concours de Vichy fait aussi partie de la « Coupe de France », une opération mise en place depuis le début de la saison et qui remporte un beau succès.

Marquant notre volonté de mettre en valeur le cheval arabe monté, nous avons inscrit au programme du dimanche 5 septembre au matin, le premier championnat de France open « ridden class » suivi de démonstrations montées dans trois disciplines : dressage, SCO et équitation western.

L'organisation du Championnat de France représente un travail de longue haleine et je remercie l'équipe qui travaille activement à cette préparation depuis des mois. Nous souhaitons sincèrement que le Championnat de France soit la vitrine de l'élevage français, le rendez-vous des éleveurs, petits ou grands, ainsi que des nombreux amateurs, tous passionnés par le cheval arabe et réunis par la même passion.

Dans l'attente de vous retrouver à Vichy, je vous adresse mes plus amicales salutations.

Robert Luhez





VIGILANT 2010

CHAMPIONNAT DE FRANCE

4 et 5 septembre 2010



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT / ENTRY FORM

Un seul cheval par feuille / Only one horse per form

Date limite / Closing date: 14 août 2010 / 14th of august 2010

Propriétaire / Owner: _____ Tel.: _____

Adresse / Adress: _____

Pays / Country: _____ Présentateur / Handler: _____

Naisseur / Breeder: _____ Pays / Country: _____

This show is affiliated with the European Arab Horse Show Commission Affiliation No. 230-10-FR

À la date limite d'inscription le cheval est enregistré dans le stud-book de: By the closing date of entries, the horse is registered in the studbook of:		Pays / Country :		Studbook / Organisation :	N° Sire / Reg. N° :
Classe / Class	Nom du cheval / Horse Name	Père / Sire	Père / Sire	Par sa signature, l'exposant s'engage personnellement et pour ses accompagnants à porter l'entière responsabilité pour le cheval engagé et à accepter sans réserve les statuts, règlements et de déclarer tout conflit d'intérêts concernant le cheval engagé et les juges. I, the undersigned exhibitor, engage that I and my servants and assistants hold entire responsibility for the horse entered and I accept without restriction the statutes, regulations and jurisdiction of ECAHO. Furthermore, concerning my entry, I agree to declare any possible conflict of interest with the judges.	
			Mère / Dam		
		Mère / Dam	Père / Sire		
			Mère / Dam		
Qualifications :		Date de naissance / Date of Birth		Nom de l'exposant / name of the Exhibitor :	
		Sexe / Sex	Robe / Colour		
Les copies du certificat d'origine actuellement valide sont jointes / Photocopies of the presently valid registration documents are enclosed. Ce formulaire d'engagement n'est pas valable sans signature. This entry form is not valid without signature.					

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2010 DU CHEVAL ARABE

Stade équestre du Sichon les 4 et 5 sept 2010

Concours ECAHO : Affiliation N° 189-10-FR

Adresse de Facturation :

Nom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Fax :
email :

Participation au Championnat de France de modèle et allures (formule tout compris : engagement et location du boxe. Un repas au dîner des éleveurs du 04 septembre est compris dans l'engagement du premier cheval).

N.B. Une remise arrière de 50 € sera effectuée aux adhérents, par région et par cheval, s'il y a plus de 11 engagés par région (voir découpage au paragraphe V-6).

- Premier cheval appartenant à un adhérent ACA 2010 : x 235 € =euros
- chevaux suivants appartenant à un adhérent ACA 2010 : x 200 € =euros
- cheval(aux) appartenant à un non-adhérent ACA 2010 : x 295 € =euros
- Foal appartenant à un adhérent ACA 2010 : **GRATUIT SI LA MERE EST ENGAGEE**
- SINON :** x 150 € =euros
- Sellerie : x 75 € =euros
- Engagement au Championnat de France des Jeunes Présentateurs :
Uniquement avec des chevaux déjà inscrits au championnat de France x 25 € =euros
- Participation au Championnat de France « RIDDEN CLASS » :
.... x 50 € =euros
- Dîner des éleveurs, soirée dansante : X 35 € =euros

Montant total de votre participation :euros

Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'ACA.

Je demande mon inscription au Championnat de France 2010. Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition dont je possède un exemplaire ainsi que des informations générales, en accepte, sans restriction, toutes les clauses et déclare renoncer à tous recours contre l'organisateur, entendu que l'organisateur statue en dernier ressort sur les admissions et la répartition des emplacements.

A, le2010

Nom et fonction du Signataire :
Signature :

ATTENTION : SANS REGLEMENT BANCAIRE, et PHOTOCOPIE DES PAPIERS DE CHAQUE CHEVAL, L'INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDEE.

D
E
M
A
N
D
E

D
I
N
S
C
R
I
P
T
I
O
N

Information importante : L'ACA a effectué les démarches nécessaires afin que les aides reçues des entreprises entrent dans le cadre de la loi dite « loi AILLAGON » du 1^{er} août 2003 qui offre la possibilité de déduire des impôts 60% des dons effectués aux associations éligibles. Pour plus d'informations, contacter M. Alain COURAL. Alain.coural@wanadoo.fr

R
E
E
S
E
R
V
A
T
I
O
N
S



TOP PARRAINAGE :

2.200 €

- 1 table pour 6 personnes dans l'espace VIP du concours
- 6 entrées au diner des éleveur le samedi 4 septembre 2010
- 2 banderoles publicitaires (à fournir) autour du ring
- 1 page couleur de publicité dans le catalogue du championnat de France (2^e ou 3^e de couverture)
- 1 parrainage de classe
- 1 parrainage de championnat
- Remises des prix aux vainqueurs
- Annonces des parrainages par le speaker et dans le catalogue.



MAJOR PARRAINAGE :

1.500 €

- 1 table pour 6 personnes dans l'espace VIP du concours
- 6 entrées au diner des éleveur le samedi 4 septembre 2010
- 1 banderoles publicitaires (à fournir) autour du ring
- 1 page couleur de publicité dans le catalogue du championnat de France
- 1 parrainage de classe
- Remises des prix aux vainqueurs
- Annonces des parrainages par le speaker et dans le catalogue.



PARRAINAGE DE CHAMPIONNAT :

... x 450 €

- 1 page couleur de publicité dans le catalogue du concours
- Remise des prix aux vainqueurs
- Annonces des parrainages par le speaker et dans le catalogue du concours.



PARRAINAGE DE CLASSE :

... x 250 €

- 1/2 page couleur de publicité dans le catalogue du concours
- Remise des prix aux vainqueurs
- Annonces des parrainages par le speaker et dans le catalogue du concours



TABLE VIP :

... x 380 €

- 1 table pour 6 personnes dans l'espace VIP du concours



PUBLICITE DANS LE PROGRAMME :

- 4^e de couverture : **1.000 €**
- 2^e et 3^e de couverture **600 €**
- 1 page couleur intérieure **200 €**
- ½ page couleur intérieure **120 €**

**MERCI DE COCHER OU NOIRCIR LES CERCLES POUR NOUS INDIQUER VOTRE CHOIX
REGLEMENT A L'ORDRE DE L'ACA**



CHAMPIONNAT DE FRANCE 2010 DU CHEVAL ARABE

Stade équestre du Sichon les 4 et 5 sept 2010

I. INFORMATIONS GENERALES

- Organisateur :** ACA France
124 rue du Vieux Pont de Sèvres, 92100 BOULOGNE
- Directeur du concours :** M. Robert LUCHEZ, *Président de l'ACA*
- Secrétariat Général :** M Régis HUET – contact@harmattan-arabians.com
- Mécénat :** M. Alain COURAL – alain.coural@wanadoo.fr
- Administration :** Mme Marie-Noëlle JUST – contact@aca-france.org
- Ring Master :** M. Jean-Bernard KUPAJ
- Collecting Ring :** M. Didier RIVIERE
- Sono :** Mme Emilie RIVIERE
- Notation :** M. Guillaume ROBBE
- Speaker :** M. Régis HUET
- Jury classes « ECAHO » :** Mme Sylvie EBERHARDT (Allemagne)
Mme Anna STEFANIUK (Pologne)
Mlle Pilar CAVERO (Espagne)
Mme Verena EGLI (Suisse)
M. Eric GEAR (France)
- Jury "Ridden class":** M. Guy de FONTAINES
M. Darren CROWE
- Commission Disciplinaire :** SAR Mme Theresa de BOURBON (Espagne)
Mlle Malak BENAMAR (Maroc)
- Comité cheval monté :** M. Alain CHARDES
M. Jonathan ROMANO

Si un juge est indisponible pour une cause personnelle ou autre, la liste initiale des juges pourra être modifiée au dernier moment sans que cela puisse faire l'objet d'une réclamation.



CHAMPIONNAT DE FRANCE 2010 DU CHEVAL ARABE

Stade équestre du Sichon les 4 et 5 sept 2010

II. CONDITIONS D'ENGAGEMENT-REGLEMENT

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MODELES ET ALLURES

janvier 2010

Notes Préliminaires

Le championnat de France est régi par la réglementation de l'E.C.A.H.O. pour toutes les règles tenant à l'organisation. Pour les cas où ce règlement n'est pas applicable ou pour répondre aux spécificités de ce championnat, il est institué les règles suivantes :

Article 1^{er} – Conditions d'engagement dites « de fond » :

Tout équidé doit souscrire à l'ensemble des conditions suivantes pour pouvoir être engagé sur ce championnat. Sont uniquement admis les chevaux :

- nés en France et inscrit au stud-book français du cheval arabe à sa naissance,
- inscrits au stud-book français du cheval arabe à la date de clôture des inscriptions,
- n'ayant pas été champion de France au cours des 3 années précédentes sauf s'il change de catégorie (un champion de France junior peut être inscrit au championnat de France en senior)
- n'ayant pas été champion d'un concours de niveau « A » ou « title show » durant l'année en cours et l'année précédente.

Tout équidé qui ne satisfera pas aux conditions sanitaires en vigueur lors de son arrivée au championnat de France ne pourra pas être maintenu sur le site. L'engageur ne pourra pas prétendre au remboursement de ses droits d'engagements. Il s'exposera en outre à des pénalités ou à des poursuites telles qu'énoncées à l'article 9 du présent règlement.

Article 2 – Conditions matérielles de l'engagement, dites « de forme » :

2.1. Tout concurrent devra remplir un formulaire d'engagement défini dans son contenu par l'administration de l'A.C.A.

2.2. Pour être recevable, ce formulaire doit répondre à tous les points suivants :

-renseigner toutes les lignes qu'il comporte

-y joindre une copie certifiée conforme par l'engageur du livret d'accompagnement (partie identification)

-y joindre un chèque établi à l'ordre de l'organisateur selon un barème établi chaque année par l'administration de l'A.C.A.

-l'engagement sera nul si l'un des points suivants n'est pas respecté et s'il n'est pas daté et revêtu de la signature de l'engageur.

-L'engageur devra, en plus de sa signature répondre de sa qualité :

- o Propriétaire
- o loueur
- o Entraîneur

2.3. Les engagements sont clôturés 20 jours francs avant la date du concours. Au-delà de cette date, les engagements pourront être acceptés dans la mesure des places disponibles et à un tarif majoré de 50%.

2.4. Si, pour des raisons de santé, la participation du cheval déjà engagé est rendue impossible, l'engagement sera remboursé à hauteur de 80% de son montant sur présentation d'un certificat vétérinaire attestant de cette impossibilité.

Article 3 – Conditions particulières concernant les « foals » et les juments suitées :

3.1 – Les foals :

Sont considérés comme « foals » les poulains et pouliches durant toute l'année civile de leur naissance. Au jour du concours, le SIRE n'a pas établi les livrets d'accompagnement des foals permettant le contrôle de leur signalement. Les foals déjà sevrés devront donc avoir fait l'objet d'un relevé de signalement par une personne habilitée à cet effet et être munis d'un transpondeur. L'engageur devra en outre pouvoir présenter au contrôle faute du livret d'accompagnement l'attestation provisoire d'identification comportant le numéro de transpondeur. Les foals devront satisfaire aux conditions sanitaires en vigueur. A défaut de livret d'accompagnement comportant les vaccinations obligatoires, l'engageur devra présenter un certificat vétérinaire.

3.1.1 – Ne sont admis à participer au Championnat de France que les foals :

- nés sur le territoire français et déclarés à leur naissance au stud-book français du cheval arabe (la copie certifiée conforme de la déclaration de naissance adressée au SIRE par le naisseur pourra être exigée)
- âgés au minimum d'un mois à la date du concours
- nés d'une jument inscrite au stud-book français du cheval arabe avant le 31 janvier de l'année en cours

3.1.2 – La participation de tout foal qui ne répondra pas à l'une quelconque des obligations ci-dessus énoncées pourra être refusée. Dans ce cas l'engageur ne pourra pas prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

3.1.3 – Les poulains non sevrés et au minimum jusqu'à l'âge de 6 mois doivent impérativement être présentés aux côtés de leur mère. Une dérogation pourra néanmoins être accordée par le Directeur du concours uniquement dans le cas d'un poulain orphelin.

3.1.4 – Les foals doivent être tenus en main lors de la cérémonie de remise des prix. L'usage d'un licol en métal ou de licol avec une chaîne est interdit.

3.2 – Les juments suitées :

Par définition, une jument suitée est réputée accompagnée de son poulain. Tant à la classe qu'au championnat, les juments se présentent suitées. Il ne peut être admise aucune dérogation à cette règle.

Article 4 – Responsabilité

Pendant toute la durée du concours, l'engageur demeure le gardien de l'équidé ou des équidés qu'il entend faire concourir. Il est responsable des actes dommageables causés aux biens ou aux personnes, par lui-même ou par les animaux dont il a la garde.

Article 5 – déclarations expresses

L'engageur déclare expressément :

-que le ou les équidés inscrits audit championnat sont exempts, à sa connaissance de toute maladie contagieuse.

-que les équidés inscrits audit championnat ne présentent pas de particularités, de tics, de manies pouvant mettre en danger les autres équidés, les juges, les personnels bénévoles ou salariés en fonction sur ce concours ou les spectateurs.

-qu'il a souscrit une assurance responsabilité civile compatible, en terme de garantie des tiers, avec sa participation audit concours.

Article 6 – Titres décernés aux éleveurs

6.1 Pour tous les chevaux y compris les foals, il est décerné un titre aux trois premiers juniors et seniors, mâle et femelle : Champion de France ou médaille d'or

Vice-champion ou médaille d'argent

Reserve Champion, ou médaille de bronze

Les titres (junior et sénior, mâle et femelle) sont décernés en fonction d'un système de notation défini par le règlement ECAHO

6.2 Pour les foals, ces titres ne sont pas la conséquence d'une accumulation de notes décernées par les juges, mais résultent d'un classement établi collégialement pour déterminer la médaille d'or d'argent et de bronze.

Article 7 – Titre décerné au jeune présentateur

Un titre de champion de France du jeune présentateur est attribué au meilleur d'entre eux, âgé de 15 ans au plus au 31 décembre de l'année du championnat.

Ce titre est décerné par la collégialité des juges officiant sur le championnat. Leur décision n'est pas susceptible d'un quelconque recours.

Article 8 – Fonctions du directeur du concours

Il a pour obligation la stricte application toutes les lois, décrets et règlements pouvant s'appliquer au dit championnat.

Il doit tout mettre en oeuvre pour assurer la sécurité des personnes et des animaux présents sur ce championnat. A cet effet, il peut prendre toute décision utile que la situation particulière du moment impose.

Article 9 – Sanctions

Tout engageur qui viendrait à présenter sur les lieux du concours un cheval ne respectant pas les règles sanitaires en vigueur au jour du concours, outre l'interdiction de maintenir sur les lieux du concours le cheval en question, il devra s'acquitter d'une amende de 150 €. Il s'expose en outre à des poursuites judiciaires.

Article 10 – Réclamations

Toutes les réclamations doivent être remises au Comité disciplinaire du concours à la fin de l'épreuve ou adressées au siège administratif de l'A.C.A. dans un délai maximum de 48 heures après la fin du concours.

Aucune réclamation ne sera recevable si elle n'est pas accompagnée d'un chèque de 150 € établi à l'ordre de l'A.C.A à titre de caution.

Les réclamations sont instruites par le bureau de l'A.C.A.

Si la réclamation est rejetée, la caution initialement versée est conservée par l'A.C.A .

Les conclusions sont signifiées au réclamant par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles sont susceptibles d'un recours formulé dans les mêmes délais et dans les mêmes formes que la réclamation initiale devant le conseil d'administration.

La date d'ouverture des délais est la date de première présentation dudit courrier.





Championnats de France 2010 - « Ridden Classes »

Vichy, dimanche 5 septembre 2010

Règlement

Le présent règlement, se réfère au règlement général de l'ACA, en vigueur pour la discipline et pour l'année en cours, téléchargeable à partir du site internet de l'ACA.

Les « Ridden Classes » sont des épreuves de présentation montées destinées :

- à mettre en valeur les qualités du cheval arabe sous la selle, auprès d'un public de cavaliers
- à récompenser des chevaux sains, typés, bien dressés et préparés,
- à encourager la bonne équitation.

Elles ont un caractère éducatif pour les chevaux, pour lesquels elles seront un tronc commun, de préparation aux épreuves de dressage, de saut d'obstacles ou de concours complet. Toutefois, comme c'est le cas à l'étranger, elles sont appelées aussi à devenir une spécialité à part entière.

Les couples devront être bien assortis en taille et en gabarit; leur travail doit donner une impression générale d'élégance et d'aisance.

A. Condition Générales

A.1 - Admission

Ne seront admis à participer, que :

- Les chevaux de pur sang arabe, de **5ans et plus** inscrits à un Stud Book reconnu par la WAHO à la date du concours.
- Les chevaux vaccinés en accord avec les règlements sanitaires FFE et DSV en vigueur en France à la date du concours.
- Les cavaliers de 13 ans minimum, titulaires d'une licence FFE, déclarés partants auprès du secrétariat du concours à leur arrivée.

A.2 - Engagements

Auprès du secrétariat du concours dans les conditions de chaque concours.

A.3 - Hébergement du cheval

Le box, la litière et la nourriture seront disponibles aux conditions édictées par le concours.

A.4 - Identification

Sera effectuée dans les mêmes conditions que pour les chevaux engagés dans les épreuves de modèle.

A.5 - Contrôles anti-dopage

Aux conditions édictées par le « Blue Book » en vigueur de l'ECAHO. – Art. 43. (Blue Book 2010)

A.6 - Réclamations

Aux conditions édictées par le « Blue Book » en vigueur de l'ECAHO – Art. 44 (Blue Book 2010)

A.7 - Répartition des Classes

Les épreuves « Ridden Classes » seront réparties en deux classes (juments et hongres / entiers). Chacune fera l'objet d'un classement et de récompenses séparés. Si le nombre de chevaux en piste, dans une classe, devait dépasser 10, la classe devrait être elle-même subdivisée en deux sections, également réparties. Si tel était le cas, le classement final de la classe serait déterminé par le total des points acquis par chaque couple sur l'ensemble des deux sections.



A.8 – Championnats de France

Conformément à l'Article 6.3 du règlement (avant-programme) des Championnats de France 2010 il sera attribué aux couples cheval/cavalier respectivement vainqueurs des deux classes : Juments et hongres d'une part et mâles deux titres :

- **Un Titre de Champion de France « Ridden Classes » juments et hongres**
- **Un Titre de Champion de France « Ridden Classes » mâles**

A.9 – Terrain(s)

Manège couvert (60 x 20m) ou en carrière sable ou gazon 70m x 40m ou équivalents/ surface. Le sol sera approprié pour une épreuve de saut d'obstacle (gazon, sable, Toubin Clément...)

Un terrain de détente 40m x 20m devra être adjacent pour permettre un accès direct au terrain du concours. L'accès à la piste de concours doit être dégagé et sécurisé.

B. Déroulement

La « Ridden Class » se divise en deux phases : collective et individuelle.

B.1 - Collective

1. Les chevaux pénétreront en piste au pas, dans l'ordre des numéros du catalogue, piste à main gauche. Lorsque toute la classe aura effectué un tour au pas, les concurrents seront sous les ordres du chef de piste, qui tiendra le micro pour diriger les opérations. Une distance de sécurité d'une longueur de cheval devra être respectée par les cavaliers.
Les mouvements suivants seront demandés :
 - Pas avec variations (moyen et allongé),
 - Trot enlevé ou assis selon les ordres (variations : moyen et allongé)
 - Galop de travail, galop moyen assis ou en demi-assiette (équilibre). Un allongement peut-être demandé,
 - Changement de main dans la diagonale au trot.
2. Même travail à main droite.
3. La classe est ensuite alignée, dans l'ordre du catalogue sur la ligne médiane..
4. Les chevaux sont dessellés sur place puis présentés en main au juge, dans l'ordre des numéros : à l'arrêt, puis un aller-retour au pas et un aller retour au trot
5. Les chevaux seront successivement ressellés et les cavaliers remonteront à cheval et pour rester à l'arrêt sur la ligne médiane.
6. Lorsque le dernier concurrent aura été sellé, les concurrents reprendront la piste au pas et quitteront le terrain.
7. Le premier concurrent à passer individuellement est immédiatement rappelé pour la présentation individuelle

B.2 – Individuelle – durée 2 minutes

Le concurrent entre en piste au trot moyen et s'arrête en X (au centre de la piste) et salue les juges. Il regagne la piste au trot et dispose d'une minute trente pour sa présentation individuelle. Le but n'étant pas de présenter une reprise de dressage, il convient de travailler aux trois allures en présentant des mouvements de base corrects et agréables à voir.

Travail obligatoire – à chaque main:

- Pas, trot et galop (moyen et allongés sur une longueur ou une diagonale))
- Transitions pas/trot et trot/galop
- Transition pas/arrêt



- Un cercle de 15 m au trot
- Un cercle de 20 m au galop

Travail optionnel (facultatif) :

- Transitions pas/galop
- Transitions arrêt/trot et/ou arrêt galop
- Changement de pied isolé au galop (en x ou à la fin d'une diagonale ou d'une demi-volte)

C. Le cheval

Le cheval doit impérativement donner l'impression d'être agréable à monter et faire preuve d'une attitude à la fois calme, allante et relâchée.

C.1 - Inspection préalable

Nonobstant les conditions vétérinaires fixées aux conditions générales ci-dessus, le cheval sera inspecté au paddock de détente par le Comité Disciplinaire (CD), qui pourra refuser le départ à tout cheval présentant des irrégularités d'allures.

De même, le CD pourra refuser le départ à tout cheval / cavalier présentant un danger pour les autres concurrents - défense caractérisée (cabrade, saut de mouton..), refus réitéré de se porter en avant, perte de contrôle du cavalier...

C.2 Harnachement

- **Selle** anglaise classique (de CSO, mixte, ou de dressage) avec un tapis de selle (épousant la forme de la selle)
- **La bride** en cuir sobre, rênes en cuir. Seules les embouchures suivantes sont admises : mors de bride complet ou pelham (droit ou brisé). Quatre rênes obligatoires.

Sont interdits :

Tapis de selle carrés, mors de filets, tout enrênement (martingales fixes ou à anneaux), les bandes de travail et les protèges tendons. Selle, montures ou rênes de bride ou bridon de couleurs.

C.3 - Toilettage : Le cheval devra être toiletté de façon impeccable et classique. La crinière pourra soit être laissée « à tous crins » mais bien peignée, soit nattée (avec des nattes roulées). Les poils tactiles, cils et sourcils seront éventuellement raccourcis dans les limites prévues par le Blue Book en vigueur de l'ECAHO, mais de préférence laissés naturels. Seuls les poils dépassant les lobes des oreilles pourront être égalisés.

Sont interdits :

Le rasage des poils tactiles et la vaseline autour des yeux. – le vernis sur les sabots

D. Le cavalier

Devra être titulaire d'une licence FFE

Revêtir une tenue classique, sobre et élégante. Il/elle devra être discret(e) dans l'usage de ses aides afin de mettre sa monture en valeur en se faisant oublier. L'attitude devra refléter le plaisir de monter son cheval et sa maîtrise de lui-même et de sa monture.

D.1 - Tenue

- Portera une tenue de compétition correcte – veste classique de couleur sombre ou veste d'équitation en tweed avec chemise claire, de ville et cravate pour les hommes, tour de cou blanc (pour les femmes) - culotte d'équitation ou jodhpur de couleur unie.
- Gants en toile ou cuir de couleur sombre de préférence
- Bottes en cuir d'équitation noire avec ou sans revers ou bottines de jodhpur et leggings
- Coiffe de dressage, bombe ou melon - gants assortis



D.2 - Pendant l'épreuve, le cavalier :

- Portera un numéro : brassard ou plastron clairement lisible
- Suivra à la lettre les directives de l'assesseur du juge (ring master)
- Restera maître de sa monture et discret dans ses aides.
- Gardera un contact léger avec la bouche du cheval à tout moment.
- Conservera son cheval placé dans l'ordre du catalogue, autant que faire se peut, tout en maintenant une distance de sécurité d'une longueur avec les autres participants.
- En cas d'absolue nécessité et pour raison de sécurité, il lui est permis d'effectuer un cercle pour se replacer en reprise

D.3 - Aides artificielles :

- Sont admis : les éperons prince de galles – cravache optionnelle, classique de saut d'obstacle d'une longueur maximum de 75 cm de couleur foncée ou stick anglais.
- Sont interdits : Vestes rouges - Eperons à molettes - cravache de dressage

E. Les juges

E.1 - Jury.

- Chacune des deux classes du Championnat de France sera jugée deux juges

E.2 - Les juges de « Ridden Classes » Français ou étrangers, seront agréés par le Comité de Pilotage du Cheval Arabe Sport – CPCAS - de l'ACA. Ils seront choisis pour leur compétence ou leur expérience reconnue de juge de « ridden classes » à l'étranger ou de cavalier de sport (CSO, dressage , CCE).

E.3 - Une liste de juges agréés sera éditée par l'ACA et remise à jour chaque année.

F. L'Evaluation

F.1 - Principes de bases :

Le cheval doit impérativement donner l'impression d'être facile et agréable à monter et faire preuve d'une attitude obéissante et généreuse.

Les allures doivent montrer impulsion, aisance, cadence, équilibre et régularité. De même que seront pris en compte la souplesse et la décontraction.

F.2 – Sécurité

Tout comportement du cheval ou monte du cavalier présentant un danger pour les autres concurrents - défense caractérisée (cabrade, saut de mouton..), refus réitéré de se porter en avant, perte de contrôle du cavalier... - entraînera l'élimination et l'exclusion immédiate du concurrent par le chef de piste, sur ordre du jury.



G. La Notation

G.1 - Critères

Base : 100 points

Performance / 30

- **Harmonie et souplesse des trois allures.** Les allures doivent montrer impulsion, aisance, cadence, équilibre et régularité. De même que seront pris en compte, la souplesse et la décontraction
- **Equilibre** dans les transitions et variations d'allures
- **Attitude du cheval** allant sur la main dans un port de tête classique (chanfrein légèrement au delà de la verticale), rectitude, engagement

Sont pénalisés : cheval nerveux, tendu, allures raides, pertes d'équilibre, port de tête encapuchonné ou au dessus de la main, cheval allant de travers, tout mouvement non effectué.

Attention ! Le troisième mouvement non effectué entraînera l'élimination. Toute défense caractérisée (cabrade, sauts de moutons...) entraînera l'élimination.

Comportement/ 30

- **Calme, impulsion énergie, obéissance** aux aides.

Sont pénalisés : perte de calme, manque d'impulsion de rectitude, désobéissances

Type et modèle / 20

- Jugés à l'arrêt et en mouvement
- Cheval typé, bien membré et « porteur »

Sont pénalisés : modèle défectueux, manque de type de race

Présentation / 20

Classicisme, propreté, élégance et sobriété

- Harnachement du cheval
- Tenue du cavalier

Sont pénalisés : manque de propreté, du cheval du harnachement, tenue négligée du cavalier, faute de goût dans le harnachement ou la tenue du cavalier.

G.2 - En cas d'ex aequo : Les points obtenus pour la performance départageront les concurrents. Si l'égalité persiste, la note attribuée pour le type et modèle départagera les concurrents. Si un classement satisfaisant n'est pas obtenu, un des deux juges sera désigné pour désigner le vainqueur.

G.3 - Commentaires : Dans un but éducatif et incitatif, chaque juge devra inscrire quelques mots d'appréciation sur sa feuille de notation pour chaque critère. Les feuilles de notations seront tenues à la disposition des concurrents à l'issue du concours.

NB :

*facultatif, à l'appréciation du jury

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2010 DU CHEVAL ARABE

Stade équestre du Sichon les 4 et 5 sept 2010

III. AVANT PROGRAMME*

SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2010

9h30 : Pouliches de 1 an
10h30 : Pouliches de 2 ans
11h30 : Pouliches de 3 ans
12h15 : Poulains de 1 an

13h00 : PAUSE DEJEUNER

14h30 : Poulains de 2 ans
15h15 : Poulains de 3 ans
16h00 : Juments de 4 à 6 ans
16h30 : Juments de 7 ans et plus
17h00 : Juments suitées
18h00 : CHAMPIONNAT DES FOALS

19h30 APERITIF DE L'ACA

20h30 DINER DES ELEVEURS

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2010

9h00 : « Ridden class 1 », classe montée réservée aux femelles et hongres
10h15 : « Ridden class 2 », classe montée réservée aux étalons

11h30 APERITIF DU CPCAS

DEMONSTRATIONS DE CHEVAUX MONTES

12h30 PAUSE DEJEUNER

14h00 : Males de 4 à 6 ans
14h45 : Mâles de 7 ans et plus
15h30 : CHAMPIONNAT « jeunes présentateurs »

16h00 : CHAMPIONNAT DE FRANCE 2010

- *Junior femelles*
- *Junior mâles*
- * *Senior femelles*
- * *Senior mâles*

** Susceptible d'être modifié en fonction des impératifs et du nombre de concurrents*



CHAMPIONNAT DE FRANCE 2010 DU CHEVAL ARABE

Stade équestre du Sichon les 4 et 5 sept 2010

IV. SYSTEME DE NOTATION

Classes :

Méthode de notation à 5 notes sur 20, pour :

Type, Tête et encolure, Modèle, Membres et Mouvement.

En cas d'ex-æquo dans les classes, la meilleure place est donnée au cheval qui a les plus hauts points pour le type. S'il y a toujours des ex-æquo, la meilleure place est attribuée au cheval avec les plus hauts points en allures. Si les ex-æquo ne peuvent être encore départagés, un des juges, tirés au sort, doit indiquer sa préférence.

Championnat :

Les **trois premiers** de chaque classe sont qualifiés pour le championnat.

Système de points : Les juges choisissent 3 chevaux pour la médaille d'or, la médaille d'argent et la médaille de bronze. Les chevaux marquent ainsi des points selon le barème suivant :

* Pour un vote de médaille d'or :	5 points
* Pour un vote de médaille d'argent :	2 points
* Pour un vote de médaille de bronze :	1 point

Une médaille d'or ne peut être attribuée par un juge qu'à un cheval ayant été premier de classe, une médaille d'argent et une médaille de bronze parmi tous les autres chevaux qualifiés. Le cheval ayant obtenu le meilleur total de point au championnat sera déclaré « Médaille d'or », le deuxième « Médaille d'argent » et le troisième « Médaille de bronze »

En cas d'ex-æquo dans les championnats, la meilleure place est donnée au cheval qui a la meilleure note dans la classe. S'il y a toujours des ex-æquo, la meilleure place est attribuée au cheval qui a les meilleurs points pour le type. S'il y a encore des ex æquo, la meilleure place est attribuée au cheval qui a les meilleurs points en allures. Si les ex-æquo ne sont toujours pas départagés, un des juges, tiré au sort, donnera sa préférence.



CHAMPIONNAT DE FRANCE 2010 DU CHEVAL ARABE

Stade équestre du Sichon les 4 et 5 sept 2010

V. INFORMATIONS PRATIQUES

1) Accueil :

L'accueil des chevaux sera assuré à partir du jeudi 2 septembre à 14 heures.

2) Hébergement :

Vous trouverez sur le site de l'A.C.A. une liste des hôtels de l'agglomération vichyssoise sachant que nous avons négocié des tarifs avec deux hôtels proches du stade équestre du Sichon :

HOTEL VICHY THERMALIA * (Novotel) 1 avenue Thermale**

Tarif chambre individuelle petit déjeuner compris	80.00 €/jour
Tarif chambre double petit déjeuner compris	91.00 €/jour
Taxe de séjour par jour et par personne	0.60 €

Tarif dîner composé d'une entrée – plat – d un dessert
Boissons comprises : ¼ de vin – ½ eau minérale – 1 café **30.00 €/personne/jour**

HOTEL IBIS VICHY ** 1 avenue Victoria

Tarif chambre individuelle petit déjeuner compris	63.00 €/jour
Tarif chambre double petit déjeuner compris	70.50 €/jour
Taxe de séjour par jour et par personne	0.50 €

Afin de pouvoir bénéficier des tarifs spéciaux il convient de réserver en indiquant le code de réservation : CHEVAL ARABE.

3) Infrastructure

Le stade équestre du Sichon est dédié aux manifestations équestres et bénéficie de quelques 220 boxes en dur. La piste en herbe devant les tribunes étant en travaux, nous aurons à disposition cette année la toute nouvelle carrière Toubain-Clément. Des gradins doivent également y être aménagés par les services techniques de la ville de Vichy.

Les repas des samedi et dimanche midi pourront être pris sur place au prix unique de 17 €. Un traiteur sera sur place durant les deux jours. Nous resterons également dans l'enceinte du stade du Sichon pour l'apéritif de l'ACA le samedi soir et pour le dîner des éleveurs, sous un chapiteau de 250 m2. La soirée sera animée, musicalement bien sûr, mais également, nouveauté, directement aux tables !

4) Règles sanitaires :

Tous les chevaux devront se conformer aux normes sanitaires en vigueur et être accompagnés de leur livret signalétique et de leur carnet de vaccinations à jour (Règlement ECAHO Articles 2 & 40 à 43).

La vaccination contre la grippe équine est obligatoire, **voir annexe I.**

5) Présentation des chevaux :

Pour les présentateurs et présentatrices, une tenue correcte sans aucun signe distinctif ni publicitaire sera exigée. La présentation en jean est prohibée. Au moins lors des championnats le port de la veste et de la cravate pour les présentateurs est vivement conseillé.

Les chevaux devront être présentés et toilettés selon le règlement ECAHO (Articles 24 - 29 - 30 & 31a)

Attention notamment à la règle 31 a dite « panda eyes ». Tout participant ne respectant pas cette règle s'expose à être exclu du concours par la commission disciplinaire.

6) Trophées – Récompenses :

En plus des traditionnels flots qui récompenseront les 5 premiers de chaque classe, les 3 premiers recevront un trophée spécialement créé cette année pour le championnat de France. Les 3 médaillés dans chacune des 8 catégories (6 championnats modèle et allures et 2 championnats « Ridden class ») recevront un trophée original.

Il y aura cette année plusieurs trophées spéciaux :

Le trophée « Francis ARNAUD » récompensera le cheval ayant obtenu le plus haut score cumulé sur les notes de modèle, de jambes et d'allures. Le vainqueur se verra offrir en plus du trophée remis par Madame Marianne CAPDEVILLE, une saillie de l'étalon VLADIMIR DE FALGAS (champion de France 1993 et père de champions en show et en endurance). Une saillie de son petit-fils, HARMATTAN OTHELO (double vice –champion de France – 2003 et 2004 – et 4^e au championnat du monde des 7 ans en endurance) sera tiré au sort par Marianne CAPDEVILLE à cette occasion (voir aussi le paragraphe « tombola »).

Pour mémoire, Francis ARNAUD, co-fondateur de l'élevage du domaine de Gargassan est décédé le 29 janvier 2010.

Le trophée « Coupe des Régions » récompensera la région qui aura obtenu les meilleurs résultats sur la base de ses 5 meilleurs représentants :

Pour la coupe des régions, l'ensemble des départements français est affecté à des ACA régionales.

Les départements échappant ordinairement à la zone d'influence d'une ACA régionale sont rattachés à l'ACA Régionale la plus proche et de façon à ce que chaque région soit composée de 10-12 départements français. Afin d'établir un équilibre des chances par la participation, la Normandie et le Nord sont regroupés ainsi que la Bourgogne et la Franche Comté.

Ainsi :

Normandie-Grand-Nord : ACA Normandie - Patrick MAXWELL Château de la Millerie 50420 Tessy sur Vire
ACA Grand Nord - Steve DESMET

50-14-61-27-28-76-62-59-80-02-60-77 plus Ile de France

Bretagne-Pays de Loire: ACA Breizh - Cécile FOREST Le Vieux Manoir de St Malo 56800 Plouermel
ACA Pays de Loire - Luc SAINT-CAST La Cloiterie 49560 Nueil sur Layon
29-22-56-35-53-72-44-49-37-41-37-85

Aquitaine : ACA Aquitaine - Daniel COLASSIN La Renardie 24380 St Mayme de Pereyrol
79-86-17-16-87-23-19-33-24-47-40-64

Midi-Pyrénées : ACA Midi-Pyrénées - Michel Gouzy Domaine du Tailleur 32420 Tournan
15-46-12-48-82-81-32-31-65-09

Paca-Languedoc Roussillon : ACAP
66-11-34-30-84-13-04-05-06-83

Rhone-Alpes : ACA Rhône-Alpes - Pascal PEYRACHE 23, rue du Crêt Beauplomb 42650 St Jean de Bonnefonds
63-42-69-01-74-73-38-26-07-03

Bourgogne Franche-Comté : ACA Franche-Comté - Michel DROUET "Loin des Méchants" 25330 Eternoz
ACA Bourgogne - Laurence BOCCARD 7, Impasse du Rouet 75014 Paris
45-89-21-70-90-25-39-71-58-03-18-36

Alsace Grand Est : ACA Alsace Grand-Est - Jean-Louis BIHR 59 Bois le Dire 68370 Orbey
08-51-10-55-52-57-54-88-67-68

Chaque cheval concourt pour une région en fonction du **département de résidence principale de son propriétaire**. Si le propriétaire est étranger non résident, on retiendra l'adresse de l'élevage ou à défaut celui du stationnement habituel du cheval.

Les points sont attribués dans les classes selon le barème suivant :

1^{er} de classe : 10 points

2^e de classe : 8 points

3^e de classe : 6 points et ensuite de 5 points pour le 4^e à 1 point pour le 8^e.

Au championnat 4 points de bonus pour une médaille d'or, 2 points de bonus pour une médaille d'argent et 1 point de bonus pour une médaille de bronze.

Le classement des régions est obtenu en additionnant les points des 5 meilleurs chevaux inscrits pour chaque région. Un trophée sera offert à la région ayant obtenu le plus haut score ainsi qu'aux 5 chevaux retenus pour le classement.

Pour rappel, une remise de 50 euros sera consentie sur chaque inscription à partir de 11 concurrents présents par région telle que définie ci-dessus.

N.B. : les foals ne sont pas pris en compte et la remise ne sera accordée qu'aux adhérents. Les foals sont présentés « sous la mère ». Ceux dont la mère est inscrite au championnat de France pourront participer gratuitement au championnat des foals. Les autres devront payer une inscription de 150 €

Le trophée « Best in show », plus classique, récompensera le concurrent, mâle ou femelle, ayant obtenu le plus haut score pendant les classes.

Les trophées « plus belle tête », mâle et femelle, récompenseront les plus hauts scores pour la note de tête et encolure.

7) Tombola :

Une tombola est organisée grâce aux conventions de dotation passées avec certains propriétaires d'étalons. Mille billets au prix unique de 10 € seront proposés sur place ou pourront être réservés auprès de l'ACA à partir du 1^{er} août 2010. A cette date la liste définitive des 10 saillies mises en jeu sera publiée sur le site de l'ACA, www.acafrance.org.

8) Aides « programme élevage Arabe (PEA) :

Dans le cadre du programme d'élevage arabe (PEA) des aides au transport seront versées pour les juments suitées ainsi que des primes de résultats pour les juments suitées et les foals. Ces aides sont subordonnées à l'inscription au programme d'élevage. Tous les détails sont disponibles sur le site de l'ACA, www.acafrance.org.

9) Engagements

Les dossiers d'inscriptions dûment complétés et le paiement à l'ordre de l'ACA sont à envoyer à l'adresse suivante **avant le samedi 14 août 2010** :

ACA
Association Française du cheval Arabe pur-sang et demi-sang
124 rue du Vieux Pont de Sèvres
92100 BOULOGNE
fax : 05.61.68.48.82

Chaque inscription doit comprendre :

- la fiche d'inscription,
- la feuille d'engagement des chevaux (1 par cheval et par concours),
- la photocopie du document d'accompagnement et des vaccins à jour,
- le chèque ou la photocopie de l'ordre de virement.

Coordonnées bancaires :

Nom de la Banque : **SOCIETE GENERALE – Paris Bourse**

Titulaire : **ACA**

30003	00059	00050141580	81
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Seuls les engagements envoyés avant le 14 août 2010 et accompagnés du paiement seront pris en compte. Aucun paiement partiel ne sera accepté.



Blue Book 2010

Règlement des concours

1. En participant à un concours, les organisateurs, les juges et les exposants s'engagent à respecter sans aucune réserve et à faire respecter par les personnes qui les accompagnent le "Règlement des Concours" et, en ce qui concerne les questions vétérinaires et le dopage, le Règlement Vétérinaire de la FEI. Les accompagnateurs comprennent, entre autres, les représentants des organisateurs, les entraîneurs, les présentateurs et les assistants des personnes susmentionnées. Ils se soumettront à la juridiction de la Commission Disciplinaire (DC), de la Commission Disciplinaire Permanente (SDC) et de la Commission des Appels de l'ECAHO (EAC). Les organisateurs n'ont pas le droit d'introduire des règles qui sont en contradiction avec le "Règlement des Concours" de l'EAHSC. La personne qui a signé le formulaire d'engagement sera considérée comme la personne responsable du cheval en question. Si nécessaire, ledit règlement sera interprété dans le cadre des dispositions de la législation suisse.

2. Les chevaux devront se présenter au concours avec un passeport contenant l'ensemble de ses vaccinations. Les chevaux en provenance d'un pays qui n'émet pas de passeport, doivent se présenter avec un document officiel d'enregistrement incluant une description graphique de l'animal et l'ensemble des ses vaccinations.

L'organisateur du concours

3. L'organisateur du concours se réserve le droit de refuser une inscription, en motivant par écrit sa décision.

4. L'organisateur devra publier un catalogue du concours. Le nom de chaque cheval doit apparaître dans le catalogue, tout comme les noms du père, de la mère, (et du grand-père maternel si possible), la date de naissance, la robe, et les noms de l'éleveur et du propriétaire. Si le nom d'un cheval ne figure pas dans le catalogue, sa participation au concours ne sera autorisée que si l'exposant n'est pas responsable de cette omission ; la décision à ce sujet reviendra à la Commission Disciplinaire.

Le catalogue contiendra par ailleurs :

- Le Règlement des Concours,
- Le système de jugement utilisé, les règles applicables en cas d'ex-æquo et le règlement des championnats
- Pour les concours qui ont lieu hors d'Europe (telle que définie dans la Constitution de l'ECAHO, Art.3.2) :

Le montant total des primes financières et leur répartition.

5. Les classes ne peuvent pas être fractionnées, à moins que plus de 16 chevaux ne soient inscrits. La combinaison d'une classe avec la classe d'âge immédiatement suivante du même sexe n'est admise si le nombre de chevaux engagés pour la classe concernée est inférieur à trois.

6. a) Aucune indication concernant l'identité des chevaux, leurs pedigrees, leurs performances antérieures ou leurs propriétaires ne sera annoncée pendant le jugement. Il est toutefois permis d'annoncer ces informations une fois que les notes du cheval sont connues.

b) Les organisateurs ne doivent pas publier de détails concernant les exposants ou leurs chevaux à la presse (exception décrite plus bas) avant que le catalogue ne soit en vente sur le terrain du concours. Les catalogues ne seront pas mis en vente avant le jour précédant le concours.

7. Les membres de l'équipe organisatrice du concours ne pourront en aucun cas exercer les fonctions de juges.

8. L'organisateur du concours devra assurer une rotation adéquate des juges.

9. Les organisateurs du concours devront prévoir le transport, l'hébergement et les repas pour les juges, les membres de la Commission Disciplinaire, les chefs de piste et les autres officiels ECAHO. Lorsqu'un juge, un membre de la Commission Disciplinaire ou un chef de piste annule l'invitation une fois que toutes les dispositions ont été prises pour son voyage, il devra prendre en charge tous les coûts résultant de la réservation.

10. Il est interdit aux organisateurs d'offrir et aux juges, aux membres de la Commission Disciplinaire et aux chefs de piste d'accepter de la part des organisateurs des dons cadeaux sous la forme de frais de déplacement ou d'argent comptant. Les dons en matériel sont acceptés.

Les Juges

11. Les juges faisant partie de la liste de l'EAHSC et les juges invités à juger lors des concours affiliée à l'ECAHO s'engagent à faire preuve dans leur jugement de la plus grande honnêteté et intégrité et à exercer leur fonction de juges en faisant référence uniquement aux principes de l'ECAHO et en gardant à l'esprit le bien-être des chevaux.

12. Les juges ne doivent pas consulter le catalogue du concours ni avant, ni durant le concours dans lequel ils exercent.

13. a) Les juges désignés pour un certain concours devront s'abstenir de juger, en pleine connaissance de cause, des chevaux faisant l'objet d'un conflit d'intérêts réel ou présumé. Aucun juge désigné ne peut présenter, monter, atteler ou tenir un cheval inscrit pour le concours.

b) Les exposants devront faire état dans le formulaire d'inscription des éventuels conflits d'intérêt réels ou présumés concernant l'un des juges faisant partie du jury du concours. Tout exposant qui ne déclarerait pas un conflit d'intérêt perdra l'intégralité de ses frais d'engagement et ne sera pas autorisé à présenter le cheval en question.

c) Les organisateurs devront refuser toute inscription au sujet de laquelle un conflit réel ou présumé concernant l'un des juges nommés a été mentionné, sauf si un juge de réserve est disponible.

14. Il y a conflit d'intérêt réel ou présumé lorsque l'un des chevaux jugés :

- A été acheté ou vendu par le juge en tant que propriétaire ou agent,
- Appartient en tout ou en partie à un juge ou à un membre de la famille du juge ou à un associé du juge dans une affaire traitant des chevaux arabes,
- A été loué par le juge à tout moment
- A été élevé par le juge ou appartient à un élevage au sein duquel le juge travaille ou a travaillé,
- A été régulièrement entraîné, examiné ou traité par le juge dans un cadre professionnel,
- Fait l'objet d'une négociation de vente/achat ou location en cours, ou d'un plan d'achat prévisionnel auquel le juge participe.

En cas de doute, la décision de la Commission Disciplinaire fera foi.

15. Sur la piste, toute communication entre juges et exposants avant la remise des prix a lieu par l'intermédiaire du chef de piste.

16. Les juges pourront refuser d'attribuer un prix ou un titre s'ils estiment que le concurrent ne mérite pas le prix ou le titre en question.

17. vide

Présentation en main

18. Tous les présentateurs sur les concours A et Title doivent être en possession d'un permis de présentation valable pour prendre part au concours.

19. Toute personne présentant un cheval doit être convenablement vêtue. Est admis tout vêtement qui est d'usage dans le pays d'origine de la personne en question. Les vêtements portés par les présentateurs des chevaux ne sont pourvus d'aucune marque distinctive qui pourrait donner des renseignements concernant le cheval présenté.

20. Les juges pourront refuser de juger un cheval rétif et lui demander de se retirer par l'intermédiaire du chef de piste.

21. Les juges peuvent demander au présentateur d'un cheval, par l'intermédiaire du chef de piste, de lui ouvrir la bouche ou de lui lever un pied pour l'inspecter.

22. Les concurrents seront jugés à l'arrêt, au pas et au trot. Les présentateurs qui ne respectent pas les instructions du chef de piste à ce sujet pourront recevoir un carton jaune/rouge de la part du panel des juges ou du chef de piste.

23. a) Les chevaux devront être présentés au paddock au plus tard 10 minutes avant le début de leur classe.

b) Les concurrents qui se présentent trop tard pour participer au défilé autour du ring seront exclus de leur classe.

24. Etalons et poulains âgés de trois ans et plus doivent être présentés avec un bridon et un mors convenables qui sont à la fois sûrs et confortables pour le cheval. Tous les bridons de présentation sans mors doivent également être sûrs et confortables pour le cheval.

25. a) Un cheval qui s'échappe du paddock fera l'objet d'une pénalité à la discrétion de la Commission Disciplinaire.

b) Un cheval qui s'échappe du ring de présentation devra poursuivre sa présentation. S'il s'échappe une deuxième fois, il sera disqualifié.

26. vide

Régularité des allures

27. Lorsque le cheval boîte, les juges peuvent juger et classer le cheval en question. Les juges peuvent renvoyer un cheval si son infirmité est telle que la présentation peut lui infliger une souffrance.

28. Vide

Maquillage des chevaux présentés

29. Il est interdit de changer la couleur naturelle de la peau, des poils ou des sabots.

Sont interdits : peinture et vernis incolores pour sabots, teintures pour crins et poils, spray à paillettes et interventions cosmétiques, y compris la greffe de peau.

Note : Il est permis d'utiliser de l'huile pour sabots, de la vaseline ou de l'huile et de la craie sur les jambes blanches.

30. Il est interdit d'appliquer des méthodes artificielles afin de dilater les yeux du cheval ou de modifier ses allures naturelles ou son comportement par l'enrichissement de son sang en oxygène ou par l'utilisation de poids ou de fers alourdis, ou par quelque traitement électrique ou chimique que ce soit avant ou pendant le concours. Brûlures, incisions ou autre marques sur le corps d'un cheval à des endroits et dans des positions qui pourraient indiquer qu'une méthode proscrite a été utilisée seront considérés par la CD, avec l'avis du vétérinaire, comme une raison suffisante pour exclure un cheval de la compétition.

31. a) Dans les concours modèle et allures les chevaux peuvent être tondu entièrement ou en partie à l'exception des cils qu'il est interdit de couper et de l'intérieur des oreilles qui ne doit pas être rasé. Les poils tactiles autour du nez, des naseaux et des yeux doivent être laissés tels quels. Il n'est pas permis d'enlever les poils autour des yeux par le rasage ou par tout autre moyen, ni de colorer artificiellement la peau de cette zone. Les chevaux ne répondant pas à ces critères ne seront pas autorisés à participer au concours.

b) Tout moyen par lequel l'on pourrait changer l'apparence naturelle d'un cheval est proscrit sur le terrain du concours.

Sont interdits tous colliers à sudation, supports de queue, entraves ou poids. Les exposants utilisant ce matériel sur le terrain du concours seront exclus par le CD pour la durée du concours.

32. vide

Mauvais traitements

33. Dans toute l'enceinte du concours et dans les écuries, l'utilisation excessive de la cravache, la stimulation excessive par bruit ou intimidation, faire voltiger un cheval autour de soi de manière excessive, l'utilisation d'appareil de choc électrique ou l'affliction de douleurs par tout autre moyen sont interdites en permanence.

34. Les infractions ci-dessus peuvent être sanctionnées par un carton rouge ou jaune

Avertissements

35. Avertissements verbaux: Les membres des CD, le chef de piste, le commissaire (steward) ou les responsables du concours pourront émettre des avertissements verbaux. Ces avertissements ne sont pas enregistrés dans le rapport du CD.

36. Des cartons jaunes et rouges pourront être émis par les CD au paddock et sur la piste. Il s'agit d'avertissements publics, visibles, qui viennent sanctionner des infractions commises par les présentateurs des chevaux. La date et l'infraction seront enregistrées sur le permis du présentateur et dans le rapport de la CD et seront rendues publiques par une annonce faite pendant le concours et sur le site web de l'ECAHO.

37. Un carton jaune pourra être émis en cas d'infraction ultérieure commise après un avertissement verbal ou même en l'absence d'un avertissement verbal préalable.

38. Un carton rouge pourra être émis si une autre infraction de présentation est commise pendant le concours. La personne qui s'est rendue coupable de l'infraction ne pourra plus présenter d'autres chevaux pendant le reste du concours. Le cheval présenté par un présentateur ayant reçu un carton rouge pourra être présenté par un autre présentateur à la fin de la classe.

En cas de grave infraction concernant de mauvais traitements ou un comportement dangereux, les membres de la CD pourront émettre un carton rouge sans avertissement préalable.

39. Le non respect par le présentateur du cheval des instructions d'un membre de la Commission Disciplinaire, d'un juge, d'un chef de piste ou d'un autre responsable du concours pourra être immédiatement passible d'un carton rouge ou jaune.

Questions vétérinaires

40. Les chevaux présentant des signes de maladie ne peuvent pas participer à un concours, selon la décision du vétérinaire CD.

Si le vétérinaire du CD diagnostique les symptômes d'une maladie contagieuse, le cheval en question doit être mis en quarantaine immédiatement et ne pourra pas participer au concours.

41. Les règles en matière de vaccinations pour les concours requièrent des rappels à intervalles de 12 mois ou inférieures lorsque les autorités nationales/locales le requièrent. Cette information sera spécifiée sur le formulaire d'inscription (voir annexe – Vaccination grippe équine).

42. Tous les traitements vétérinaires sur le concours doivent être conduits conformément aux règlements vétérinaires de la FEI. La personne responsable du cheval demandera au vétérinaire traitant le cheval de compléter un formulaire de traitement et la présentera au CD vétérinaire sur le concours.

43.a) Il est défendu d'administrer au cheval, de manière intentionnelle ou non, toute substance (y compris des irritants appliqués sur la peau ou les muqueuses ou des produits mydriatiques dans les yeux) ne pouvant être considérée comme une nourriture normale et susceptible de modifier les performances, le comportement et les allures du cheval.

b) Le CD peut demander des examens chimiques de n'importe quel cheval ;

c) Les juges peuvent demander au CD de tester n'importe quel cheval.

(Voir la section « Contrôle médicamenteux »)

Réclamations

44. Tout organisateur, juge désigné, chef de piste, exposant ou propriétaire d'un cheval inscrit au concours pourra déposer une réclamation concernant une prétendue violation des règles de la EAHSC, contenues dans le « Blue Book ». Une réclamation concernant un cheval ou un présentateur doit être réalisée par écrit dans l'heure suivant la violation du règlement. Toute autre réclamation, à l'exception des réclamations à l'encontre des juges ou tout autre officiel du concours, responsable du concours inclus, devra être déposée par écrit avant la fin du concours. Une caution de 200 euros, ou d'un montant équivalent en devise locale, sera déposée auprès de la CD et pourra être retenue et confisquée en faveur de l'ECAHO, si la réclamation est considérée non fondée à la discrétion de la CD.

45. Toute réclamation à l'encontre d'un juge ou de tout autre officiel du concours, organisateurs inclus, devra être déposée par écrit et signée par deux personnes. De telles réclamations doivent contenir de preuves et doivent être envoyées au secrétariat de l'ECAHO (Section Show) dans les trois jours suivants le concours. Une caution de 300 € devra être versée, conformément aux instructions et au délai donné par le secrétariat (Section Show). La procédure sera menée en accord avec les Règles des Commissions disciplinaires, articles 19 et suivants.

Annexe I :

Vaccination contre la grippe équine pour tous les chevaux engagés dans un concours ECAHO

1. Tous les chevaux doivent avoir reçu une primo vaccination sous la forme de deux injections espacées de 21 à 92 jours maximum.
2. Ensuite une troisième injection, appelée premier rappel de vaccination, doit être administrée au plus tard 6 mois suivant la seconde injection de la primo vaccination ; un intervalle de vaccination plus court est autorisé.
3. Les rappels de vaccination doivent être administrés tous les 12 mois c'est-à-dire dans les 365 jours suivants la dernière injection, ou des intervalles plus courts si les autorités locales ou nationales le requièrent.
4. Aucune injection ne doit être réalisée dans les 7 jours précédant la date d'arrivée sur la manifestation ECAHO.
5. Voie d'administration : le vaccin doit être administré selon les instructions du laboratoire : injection intramusculaire ou administration intra nasale. Il est interdit de changer le mode d'administration entre la première et la seconde injection de la primo vaccination.
6. Les vaccins doivent être réalisés par un vétérinaire. Les détails du vaccin, numéro de série, date et voie d'administration, doivent être enregistrés dans le passeport, avec la signature et le tampon du vétérinaire ayant procédé à la vaccination.
7. L'ajout des détails de vaccination dans un nouveau passeport ou un duplicata : si l'historique de vaccination d'un cheval est très long, le vétérinaire pourra établir le constat suivant : « L'historique de vaccination de ce cheval est correct en date du ... (ajouter la date de la dernière injection) », avec la signature et le tampon du vétérinaire.
8. Sanctions pour les irrégularités de vaccination, considérant un intervalle de 12 mois entre les rappels :
 - _ Jusqu'à une semaine de retard : amende de 130 €
 - _ Entre une et deux semaines de retard : amende de 200 €
 - _ Plus de deux semaines de retard : amende de 280 €, cheval non autorisé à prendre part au concours et départ au plus vite du cheval du lieu du concours
 - _ Primo vaccination ou premier rappel de vaccination incorrect : amende de 280 €, cheval non autorisé à prendre part au concours et départ au plus vite du cheval du lieu du concours (les vaccinations doivent être recommencées selon les articles 1 et 2)
 - _ Les chevaux nés avant 2009 qui ont reçu la primo vaccination (article 1) mais pas le premier rappel de 6 mois (article 2) sont autorisés à prendre part au concours sans sanctions.

Toutes les irrégularités seront notées par le CD dans le passeport du cheval concerné, en lettres capitales à l'encre rouge.

